# GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

CANGT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD GRANDE-TERRE

« 5 000 kits de compostage sur 5 ans pour un coup de pousse à votre jardin et à la réduction des déchets »

# Contexte de la démarche

- Lauréate à l'AAP « Prévention des déchets », initié par l'ADEME et le Conseil Départemental la CANGT lance en mai 2018 le projet :

**« 5 000 kits de compostage sur 5 ans pour un coup de pousse à nos jardins et à la réduction des déchets »**

**Réduire la production de déchets**

↓

**Programme Local de Prévention des Déchets ( programme de 19 actions stratégiques)**

↓

**FA 8: Promotion du compostage domestique**

# Promotion du compostage domestique

**Mise à disposition de kits de compostage contre une rétribution de 10€**

**COMPOSTEUR 400L**

**AERATEUR 77 cm**

**BIOSEAU 10L**

- Public : particuliers, scolaires, associations, …

# Les conditions

- Habiter le territoire de la CANGT
- Participer à une réunion de sensibilisation
- S'acquitter d'une contribution de 10€
- Un compost à usage personnel

- Mise en place par la CANGT d'un suivi
- Suivi spécifique des foyers témoins (volontaires)

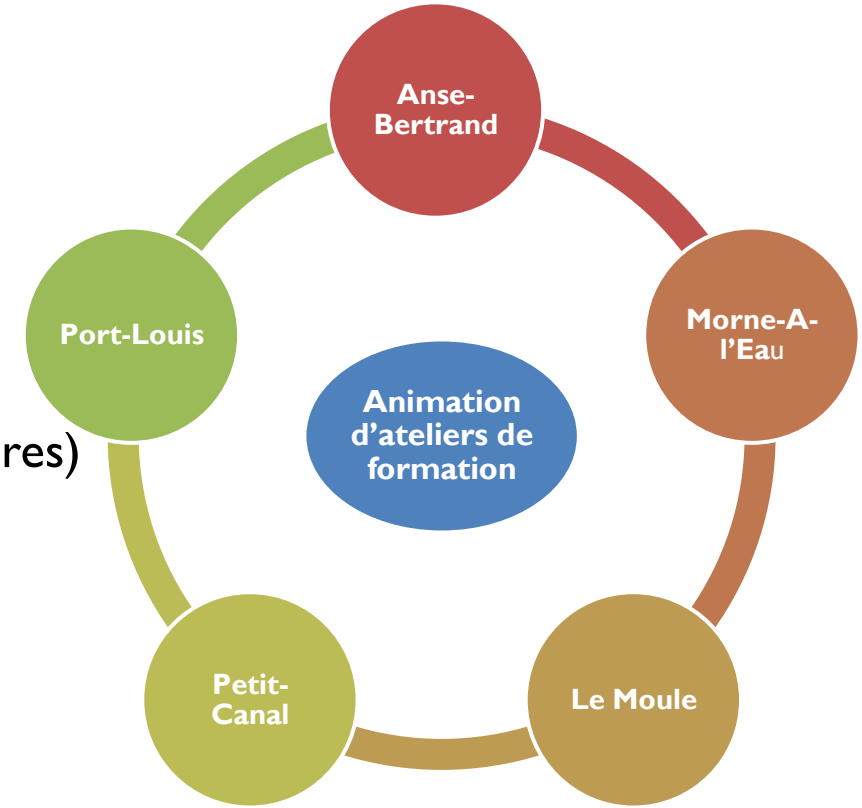

# Quelques chiffres

- Démarrage de l'action : Mai 2018
- 60 réunions
- 550 composteurs distribués
- 91 foyers témoins

- Mise en place par la CANGT d'un suivi
- Suivi spécifique des foyers témoins (volontaires)
- Déchets détournés en moyenne, selon les premiers retours (par extrapolation) :
  - 3,38 kg/semaine
  - 175,76 kg/hab/an
  - 2016 (année de réf) 436 kg/hab

Objectif de réduction des DMA -31kg/hab/an entre 2016 et 2021

# Bilan général à 1 an

## Appréciation des usagers

- Un projet apprécié des usagers
- Une bonne adhésion à la démarche
- Peu de retour des composteurs

## Limites

- Une mobilisation pour les réunions qui piétine
- Trouver d'autres moyens de mobilisation et de sensibilisation
- Le manque d'assiduité des foyers témoins et des difficultés à récupérer les pesées

## Fiche Action 13 du PLPDMA : Organiser le manger cochon

Une pratique répandue chez les usagers, mais qui a tendance à diminuer.

Nécessité de :

- L'inscrire dans un cadre réglementaire reconnu et validé par les instances administratives,
- Promouvoir ces pratiques
- Aider à faire le lien entre les usagers et les producteurs de restes de produits végétaux, principalement.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION